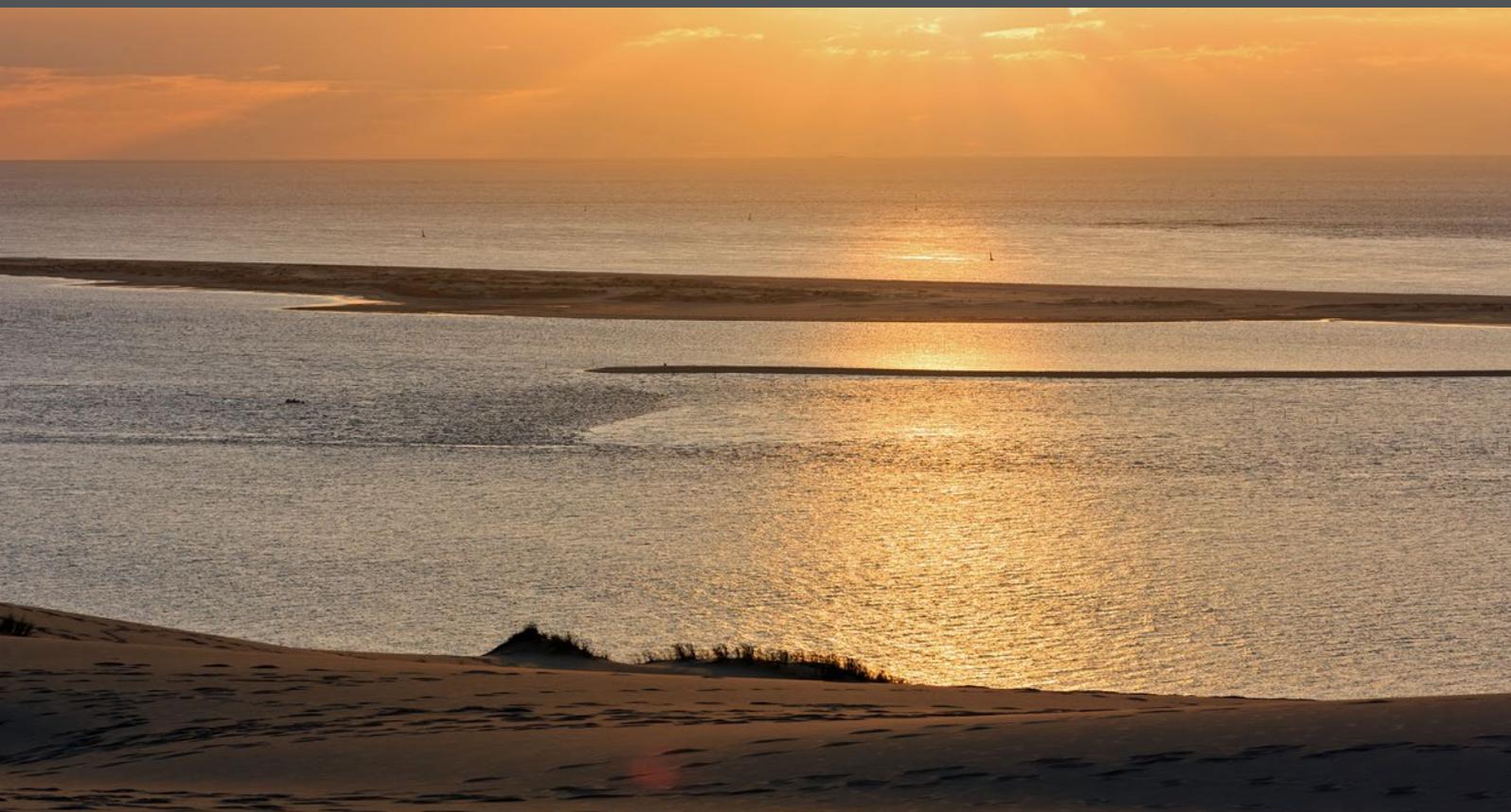


Millésime Trimestriel



SOUSCRIPTION : DU 10 FÉVRIER 2017 AU 31 MARS 2017 (ENVELOPPE ET SOUSCRIPTION LIMITEES)⁽¹⁾

- ◀ Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽²⁾
- ◀ Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »
- ◀ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement : 10 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ◀ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais⁽³⁾
- ◀ **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽³⁾
Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule
- ◀ **Éligibilité** : : Compte-Titres et Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

La présente brochure décrit les caractéristiques de Millésime Trimestriel et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Code ISIN : FR0013232337



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 €), la commercialisation de Millésime Trimestriel peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31 mars 2017.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies.

(3) Notations de crédit au 24 janvier 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Millésime Trimestriel

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾

L'investisseur est exposé à l'évolution de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement par le biais d'une exposition jusqu'à l'échéance, à sa performance, positive ou négative (l'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en **retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an**). En cas de forte baisse de l'indice l'année 10, au-delà de 30 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. Afin de bénéficier d'un remboursement conditionnel du capital en cas de baisse de l'indice jusqu'à 30 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte en contrepartie de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'indice (Taux de Rendement Actuariel net maximum de 5,80 %).

Caractéristiques du produit Millésime Trimestriel

- Une **perte en capital à l'échéance (14 avril 2027)** si l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement est en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine, à la date de constatation finale le 31 mars 2027.
- Un **mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 1, puis tous les trimestres suivants**, si à une date de constatation trimestrielle l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine.
- Un **objectif de gain fixe potentiel plafonné à 1,80 % par trimestre écoulé (ce qui correspond à 7,20 % annuels)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si à la date de constatation finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine (soit un Taux de Rendement Actuariel net maximum de 5,80 %).
- Un **remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance** tant que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine.

Millésime Trimestriel est un instrument de diversification et n'est pas destiné à constituer la totalité d'un portefeuille financier.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.

Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 14 avril 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.

Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-Titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ces taux de rendement actuariels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Millésime Trimestriel » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies.

Avantages

- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si à la date de constatation finale l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine.
- À partir de l'année 1, puis tous les trimestres suivants, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine, le mécanisme de remboursement par anticipation est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital majorée d'un gain fixe plafonné de 1,80 % par trimestre écoulé (ce qui correspond à 7,20 % annuels) (Taux de Rendement Actuariel net maximum de 5,80 %⁽¹⁾), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de hausse modérée de l'indice.
- A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment et si à la date de constatation finale l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital majorée d'un gain fixe plafonné de 1,80 % par trimestre écoulé, soit un gain total de 72 % (Taux de Rendement Actuariel net de 4,49 %⁽¹⁾).

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du placement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur placement initial.** En cas de revente du produit avant la date de remboursement automatique, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur échéance.
- En cas de sortie en cours de vie, le prix de vente du produit dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie, il existe donc un risque de perte partielle ou totale en capital. Par ailleurs, les rendements obtenus par les investisseurs sur leur placement diffèrent de ceux présentés ici, notamment si le produit est acheté à un autre prix que sa valeur nominale hors période de commercialisation.
- L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et celle d'une dégradation de la qualité de crédit de ces derniers (qui peut induire un risque sur la valeur de marché du produit).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 an à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains, soit un Taux de Rendement Actuariel net maximum de 5,80 %⁽¹⁾.
- Le rendement de Millésime Trimestriel à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice à l'approche de la date de constatation finale autour du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.
- L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 4,75 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 4,75 % par an.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement et on le retient comme niveau d'origine.

↳ Mécanisme de remboursement anticipé automatique (trimestre 4 à 39)⁽¹⁾

- Si, à l'une des dates de constatation trimestrielle des trimestres 4 à 39⁽¹⁾, l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement **est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement déclenché et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital
+
Un gain de 1,80 % par trimestre écoulé (ce qui correspond à 7,20 % annuels),
soit un Taux de Rendement Actuariel net maximum de 5,80 %⁽³⁾

↳ Mécanisme de remboursement à l'échéance (trimestre 40)⁽¹⁾

Dans le cas où Millésime Trimestriel dure jusqu'à l'échéance des 10 ans (trimestre 40) :

- Si, à la date de constatation finale du trimestre 40⁽¹⁾, l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement **est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à l'échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital
+
Un gain de 1,80 % par trimestre écoulé (soit un gain total de 72 %),
soit un Taux de Rendement Actuariel net de 4,49 %⁽³⁾

- Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement **clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à l'échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital
(Taux de Rendement Actuariel net de -1,00 %⁽³⁾)

- Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement **clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à l'échéance⁽¹⁾ :

Le niveau final de l'indice⁽⁴⁾
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale en capital
à l'échéance

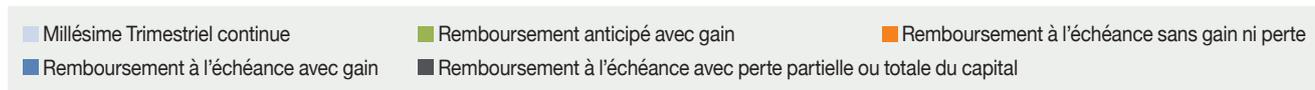
(1) Veuillez vous référer à la fiche technique en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

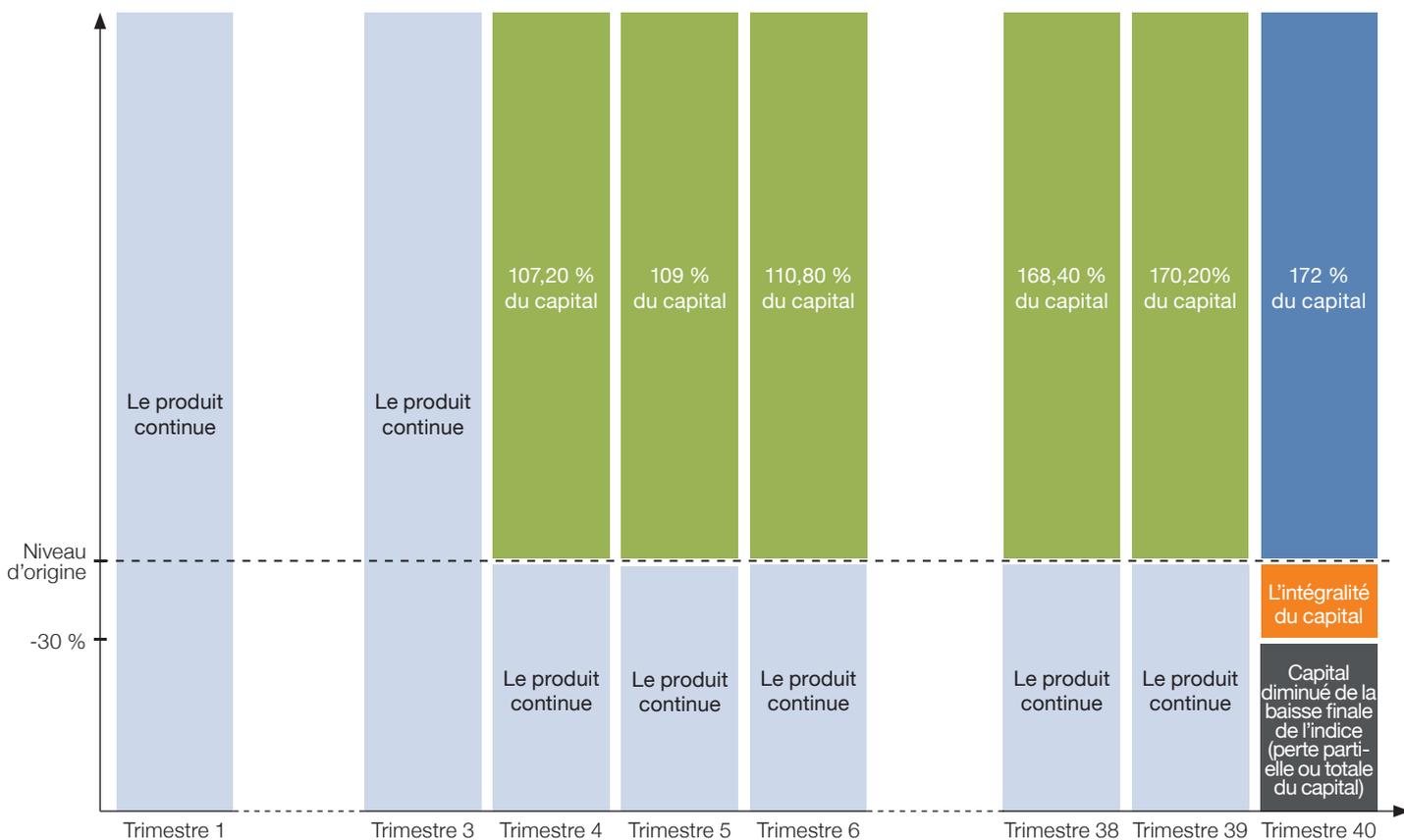
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(4) Le niveau final de l'indice à la date de constatation finale est exprimé en pourcentage de son niveau d'origine.

Illustration du mécanisme

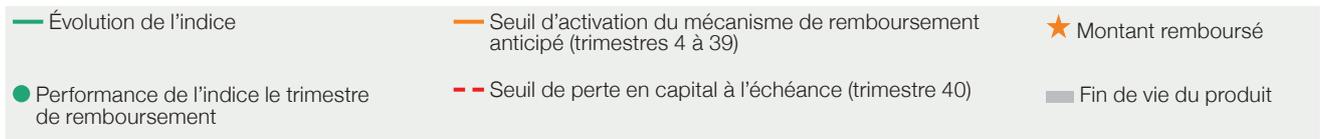


Performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine



Graphique à caractère uniquement informatif

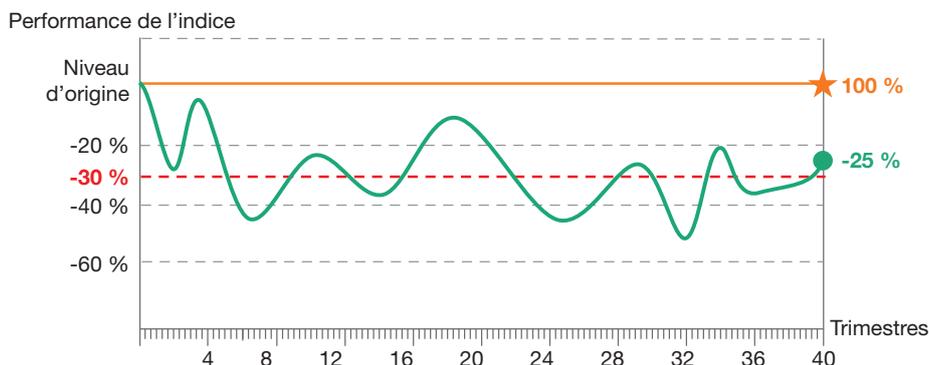




Scénario défavorable : baisse de l'indice excédant 30 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance (trimestre 40)



Scénario médian : baisse de l'indice n'excédant pas 30 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance (trimestre 40)



Scénario favorable : forte hausse de l'indice le trimestre 8



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

❖ Scénario défavorable : baisse de l'indice excédant 30 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance (trimestre 40)

- L'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation trimestrielles des trimestres 4 à 39. Le mécanisme de remboursement par anticipation n'est pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation finale du trimestre 40, l'indice clôture en baisse de 65 % par rapport à son niveau d'origine, en dessous du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur subit donc à l'échéance une perte de 65 % de son capital et est alors remboursé⁽¹⁾ à hauteur de 35 % du capital.
- Le Taux de Rendement Actuariel net s'élève à -10,83 %⁽²⁾ (identique à celui de l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où aux dates de constatation trimestrielle l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau d'origine et où à la date de constatation finale il céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital à l'échéance serait totale et le montant remboursé nul.

❖ Scénario médian : baisse de l'indice n'excédant pas 30 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance (trimestre 40)

- L'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation trimestrielle des trimestres 4 à 39. Le mécanisme de remboursement par anticipation n'est pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation finale du trimestre 40, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à l'échéance l'intégralité du capital.
- Le Taux de Rendement Actuariel net s'élève à -1,00%⁽²⁾ (contre -3,80 % pour un investissement direct dans l'indice).

La valorisation de Millésime Trimestriel en toute fin de vie est très sensible à une faible variation, à l'approche de la date de constatation finale, de l'indice autour du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

❖ Scénario favorable : forte hausse de l'indice le trimestre 8

- L'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation trimestrielle des trimestres 4 à 7. Le produit continue.
- Le trimestre 8, l'indice clôture en hausse de 19 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la date de remboursement anticipé du trimestre 8, le capital augmenté d'un gain de 1,80 % par trimestre écoulé, soit un total de 114,40 % du capital.
- Le Taux de Rendement Actuariel net s'élève à 5,75 %⁽²⁾ (contre 7,81 % pour un investissement direct dans l'indice, **du fait du plafonnement du gain**).

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

L'indice MSCI® EURO 50 Select 4,75 % DECREMENT (dividendes nets réinvestis)

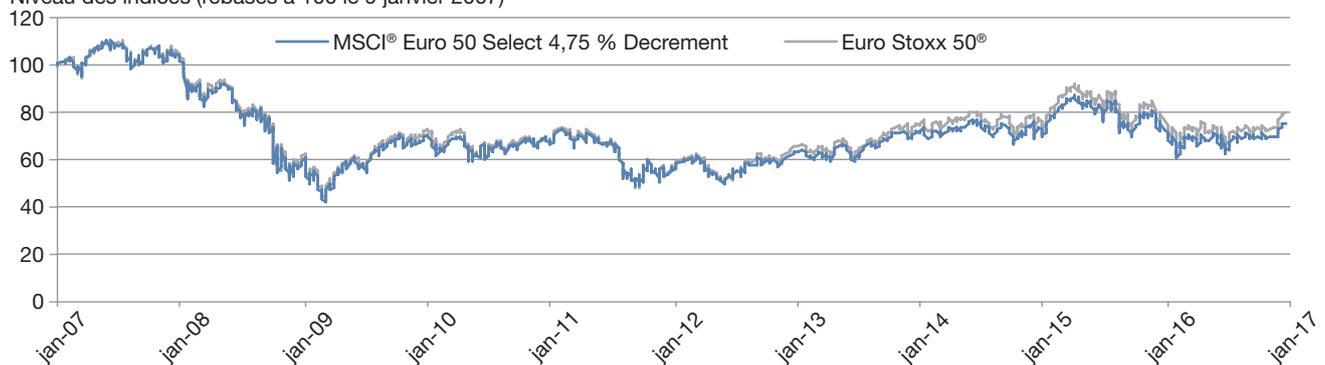
L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc, une référence mondiale pour les indices de marchés. Il est équilibré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le taux moyen du dividende net réinvesti a été de 2,87 % sur les 10 dernières années.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.msci.com/eqb/euro50select/indexperf/dailyperf.html>

Niveaux historiques des indices MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement et Euro Stoxx 50® (entre le 9 janvier 2007 et le 9 janvier 2017)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

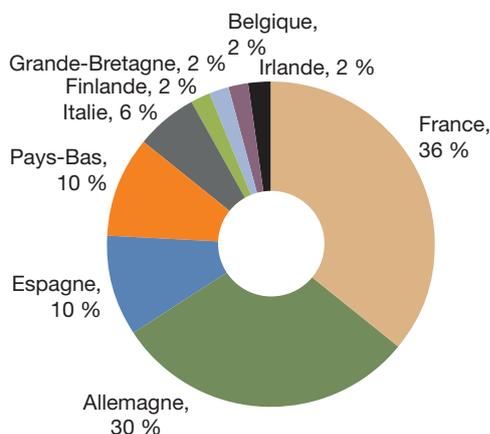
Niveau des indices (rebasés à 100 le 9 janvier 2007)



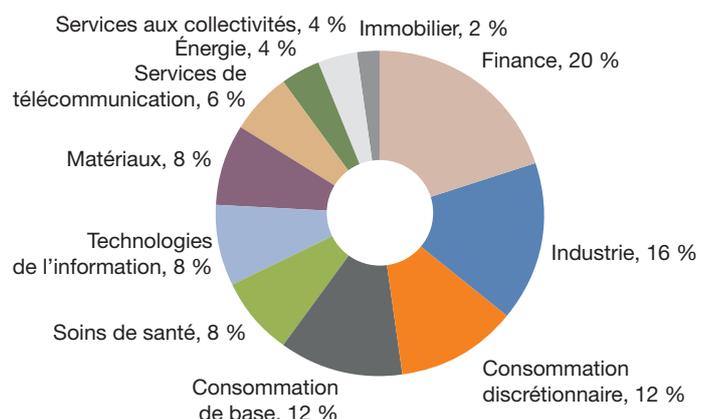
Performances cumulées au 09/01/2017

	1 an	5 ans	10 ans
MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement	7,85 %	38,19 %	-24,50 %
Euro Stoxx 50®	9,08 %	44,72 %	-19,87 %

Répartition géographique de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement



Répartition sectorielle de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement



Code ISIN :	FR0013232337
Forme juridique :	EMTN, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais ⁽¹⁾
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital.
Arrangeur/ Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Éligibilité :	Compte-Titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital :	Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Valeur nominale :	1 000 €
Souscription :	Du 10 février 2017 jusqu'au 31 mars 2017
Commissions :	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 1 % TTC du Montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuées auprès du distributeur.
Date d'émission :	10/02/2017
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Prix d'émission :	100 %
Devise :	EUR
Date de constatation initiale :	31/03/2017
Dates de constatation trimestrielle :	Trimestre 4 : 03/04/2018 Trimestre 13 : 30/06/2020 Trimestre 22 : 30/09/2022 Trimestre 31 : 02/01/2025 Trimestre 5 : 02/07/2018 Trimestre 14 : 30/09/2020 Trimestre 23 : 02/01/2023 Trimestre 32 : 31/03/2025 Trimestre 6 : 01/10/2018 Trimestre 15 : 04/01/2021 Trimestre 24 : 31/03/2023 Trimestre 33 : 30/06/2025 Trimestre 7 : 02/01/2019 Trimestre 16 : 31/03/2021 Trimestre 25 : 30/06/2023 Trimestre 34 : 30/09/2025 Trimestre 8 : 01/04/2019 Trimestre 17 : 30/06/2021 Trimestre 26 : 02/10/2023 Trimestre 35 : 02/01/2026 Trimestre 9 : 01/07/2019 Trimestre 18 : 30/09/2021 Trimestre 27 : 02/01/2024 Trimestre 36 : 31/03/2026 Trimestre 10 : 30/09/2019 Trimestre 19 : 03/01/2022 Trimestre 28 : 02/04/2024 Trimestre 37 : 30/06/2026 Trimestre 11 : 02/01/2020 Trimestre 20 : 31/03/2022 Trimestre 29 : 01/07/2024 Trimestre 38 : 30/09/2026 Trimestre 12 : 31/03/2020 Trimestre 21 : 30/06/2022 Trimestre 30 : 30/09/2024 Trimestre 39 : 04/01/2027
Date de constatation finale :	Trimestre 40 : 31/03/2027
Dates de remboursement anticipé :	Trimestre 4 : 17/04/2018 Trimestre 13 : 14/07/2020 Trimestre 22 : 14/10/2022 Trimestre 31 : 16/01/2025 Trimestre 5 : 16/07/2018 Trimestre 14 : 14/10/2020 Trimestre 23 : 16/01/2023 Trimestre 32 : 14/04/2025 Trimestre 6 : 15/10/2018 Trimestre 15 : 18/01/2021 Trimestre 24 : 14/04/2023 Trimestre 33 : 14/07/2025 Trimestre 7 : 16/01/2019 Trimestre 16 : 14/04/2021 Trimestre 25 : 14/07/2023 Trimestre 34 : 14/10/2025 Trimestre 8 : 15/04/2019 Trimestre 17 : 14/07/2021 Trimestre 26 : 16/10/2023 Trimestre 35 : 16/01/2026 Trimestre 9 : 15/07/2019 Trimestre 18 : 14/10/2021 Trimestre 27 : 16/01/2024 Trimestre 36 : 14/04/2026 Trimestre 10 : 14/10/2019 Trimestre 19 : 17/01/2022 Trimestre 28 : 16/04/2024 Trimestre 37 : 14/07/2026 Trimestre 11 : 16/01/2020 Trimestre 20 : 14/04/2022 Trimestre 29 : 15/07/2024 Trimestre 38 : 14/10/2026 Trimestre 12 : 14/04/2020 Trimestre 21 : 14/07/2022 Trimestre 30 : 14/10/2024 Trimestre 39 : 18/01/2027
Date d'échéance :	Trimestre 40 : 14/04/2027
Marché secondaire :	BNP Paribas Arbitrage s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Valorisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidienne par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. • Double valorisation bimensuelle par Pricing Partners (société indépendante, distincte, et non liée financièrement à une entité du groupe BNP Paribas) Disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire financier.
Lieu de cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 24 janvier 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque lié à la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement : en cours de vie, une baisse de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement provoquera une baisse de la valeur de Millésime Trimestriel. Cette valeur sera notamment très sensible à une faible variation de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement à l'approche de l'échéance des 10 ans, si celle-ci se situe aux alentours du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

Risque lié à la volatilité de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement : en cours de vie, une hausse de la volatilité de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement provoquera une baisse de la valeur de Millésime Trimestriel.

Risque lié aux taux d'intérêt : en cours de vie, une hausse des taux d'intérêt provoquera une baisse de la valeur de Millésime Trimestriel.

Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. En cours de vie, une baisse de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule provoquera une baisse de la valeur de Millésime Trimestriel.

Risque en cas de sortie en cours de vie : en cas de sortie de Millésime Trimestriel avant l'échéance (notamment, dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, par arbitrage, rachat total ou partiel du contrat ou décès de l'assuré) alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible. Le prix dépendra en effet du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus et pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. La perte en capital, notamment, pourra être totale.

Risque en cas d'entrée en cours de vie : il est possible d'investir sur Millésime Trimestriel en cours de vie (dans la limite de l'enveloppe disponible), à un prix dépendant, le jour de l'achat, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Selon que ce prix sera supérieur ou inférieur à la valeur nominale, le rendement obtenu par l'investisseur lors du remboursement automatique de Millésime Trimestriel pourra être très différent (inférieur ou supérieur) des rendements présentés dans cette brochure, ces derniers étant exprimés en proportion de la valeur nominale.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.



Millésime Trimestriel (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. La souscription, le placement et la revente des Titres de créance décrits aux présentes pourra intervenir par voie d'offre au public en France. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Vous êtes invité(e) à vous procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. **La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 10 février 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.



Millésime Trimestriel

Période de commercialisation jusqu'au 31 mars 2017

Éligibilité : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



112 Avenue Kleber
75116 Paris
France
Tél : +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Millésime Trimestriel peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31 mars 2017.